



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

Durée : 1 jour (7 heures)

Tarif : 245 € HT par stagiaire (Prix Public)

Contact : secretariat@inacs.fr

❖ Public visé

- Ensemble des personnes en contact avec un public bénéficiaire de l'obligation d'emploi des personnes handicapées.

❖ Prérequis

- Aucun prérequis pour participer à cette formation

❖ Objectifs opérationnels / compétences visées

- Connaissance du monde du handicap, des exigences en matière d'emploi et de l'accueil bienveillant et efficace des personnes concernées.

❖ Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Reconnaître les terminologies spécifiques au handicap (RQTH, MDPH, invalidité...),
- Mobiliser les partenaires de l'action (Référénts handicap, Agefiph, sameth...),

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

1



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

- Adapter leurs comportements à la typologie de déficience des bénéficiaires,
- Comprendre les attentes du législateur en matière de prise en compte des situations de handicap.

❖ Durée et modalités d'organisation

- Durée totale : 1 journée, soit 7 heures
- Horaires : matin : 09h00 – 12h30 / après-midi : 13h30 – 17h00
- Type de formation : inter ou intra entreprise
- Organisation : formation en présentiel ou distanciel
- Nombre maximum de stagiaires prévu : 12
- Nombre minimum de stagiaires prévu : 6

❖ Lieu de réalisation de l'action de formation

- INACS – 15 Avenue Victor Hugo – 92170 VANVES
Ligne 13 – Malakoff Plateau de Vanves
Bus 58 – Arrêt Michelet
- Sur le site de l'entreprise ou dans des salles de séminaire lors de formation intra-entreprise

❖ Accessibilité & prise en compte des situations de handicap

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter nos locaux, nos modalités pédagogiques et d'animation de la formation en fonction de la situation de handicap portée à notre connaissance. En fonction des besoins spécifiques, nous mettrons tout en œuvre avec nos partenaires spécialisés pour réaliser la prestation.

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

2

	FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME	
	« SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »	
	FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL	
	Diffusion	Version V 0.1

Le référent handicap est Mr Hugo Crimersmois. Pour toute demande, merci de bien vouloir le contacter par mail : hugo.crimersmois@dohconsultants.com

❖ Délai d'accès

La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est de 2 mois.

❖ Prix de la prestation

- **245€ HT par jour et par stagiaire**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.

❖ Modalités de règlement

Le paiement sera dû à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

❖ Méthodes et moyens pédagogiques

- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage sur des situations apportées par l'intervenant ou par les stagiaires.
- Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.
- Cas pratique sur mesure.
- Conseils individualisés immédiatement applicables.



FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME

« SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL

Diffusion

Version V 0.1

❖ Programme de la formation

	Matin	Après-midi
Jour 1	- Historique des lois françaises pour la prise en compte des personnes en situation de handicap - Handicap et entreprises : législation - Les différentes typologies de handicap - Les situations de handicap méconnues - Entreprises et reconnaissance de la situation de handicap : les différents bénéficiaires - Modalités de la reconnaissance	- Les partenaires de l'action - L'accueil des personnes handicapées selon la typologie de la déficience - Les attentes du législateur en matière d'inclusion - Aménagement des situations de travail - Handicap et formation : le référentiel Qualiopi -

❖ Moyens d'encadrement

Pour toute demande d'information, le participant peut contacter l'organisme INACS durant les heures suivantes du lundi au vendredi de 9h00/12h30 et 13h30/17h00 :

Nom du contact : Linda MAREGHNIA ou Sinthia THAVANESALINGAM

Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023

4

	FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME	
	« SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »	
	FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL	
	Diffusion	Version V 0.1

- Soit par téléphone : 01 86 90 43 79
- Soit par mail : secretariat@inacs.fr

Vous pouvez également envoyer votre demande en ligne en remplissant le Bulletin d'inscription sur le site internet de l'INACS : www.inacs.fr

Le référent pédagogique est Michel ENGUELZ. Pour toute demande vous pouvez le contacter par mail : michel.enguelz@inacs.fr

❖ Moyens pédagogiques et techniques

➤ Supports

Les participants recevront le support de la formation en format PDF envoyé par mail par l'intervenant.

➤ Matériel nécessaire pour la formation en présentiel

- Une salle dont la taille est compatible avec le plan gouvernemental de lutte contre l'épidémie de COVID-19 en vigueur au moment de la formation
- Un vidéo projecteur et la possibilité de sonorisation
- 1 paperboard
- Une connexion internet

➤ Matériel nécessaire pour la formation en distanciel

- Un ordinateur comprenant un micro, une enceinte
- Une connexion Internet

	FORMATION INACS – FICHE PROGRAMME	
	« SENSIBILISATION À LA NOTION DE HANDICAP ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »	
	FORMATION EN PRESENTIEL OU DISTANCIEL	
	Diffusion	Version V 0.1

❖ Modalités de suivi et d'évaluation

- La convocation, le livret d'accueil et le questionnaire d'entrée sont envoyés à l'apprenant 15 jours avant le début de la formation.
- L'intervenant remet le règlement intérieur, signe et fait signer la feuille d'émargement au stagiaire par demi-journées.
- L'attestation de formation est remise au stagiaire à la fin de la formation.

Le livret d'accueil et le règlement intérieur sont consultables sur notre site www.inacs.fr dans la rubrique « inscription ».

➤ Évaluation formative

- Chaque séquence fait l'objet d'un échange avec les stagiaires pour déterminer les compétences (savoir, savoir- faire et savoir- être).

➤ Évaluation sommative de la satisfaction du participant

- Évaluation « à chaud » de la formation par un questionnaire remis au stagiaire à la fin de la formation.
- Évaluation « à froid » de la formation par un questionnaire envoyé aux stagiaires sous 2 mois par mail.

Bon pour accord

Entreprise :

Nom du contact :

Adresse de facturation :

Signature :

Le Directeur de l'INACS



Institut National de l'Alimentation, des Commerces et des Services

15, avenue Victor Hugo – 92170 Vanves - secretariat@inacs.fr

Enregistré sous le n° 11752406275 auprès du Préfet de Région d'Ile de France -

N° Siret : 403828023 00032 – TVA : FR 59 403 828 023